

## Les familles de disparus exigent l'abrogation de cette charte scandaleuse!

Onze ans après l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, les familles de disparus réitèrent leur demande d'abrogation de la Charte dite pour la paix et la réconciliation nationale.

Les familles de disparus en Algérie réaffirment leur opposition à ce texte qui prône l'oubli, bafoue le droit des victimes à obtenir la vérité et la justice tout en légalisant l'impunité!

Ces familles sont confrontées à un dilemme terrible depuis la mise en œuvre des textes d'application de ladite Charte, dont les dispositions sont contraires aux normes internationales de protection des droits de l'homme.

Les textes d'application de la dite charte obligent les familles de disparus à déclarer leur proche décédé pour obtenir une indemnisation qui n'est guère à la mesure du lourd préjudice subi. Ces familles ne peuvent accepter **ce compromis honteux** dès lors qu'elles nourrissent l'espoir même infime, que leurs enfants sont toujours en vie, embastillés quelque part et finiront par réapparaître un jour ou l'autre.

Enfin, il y a lieu de souligner que l'article 45 dispose que nul ne peut déposer plainte contre les Agents de l'Etat pour des crimes commis pendant les années 1990, particulièrement pour les disparitions forcées.

SOS Disparus et le CFDA estiment que la charte dite pour la paix et la réconciliation nationale ne peut constituer une base raisonnable d'une transition vers une paix solide et durable.

Le CFDA et SOS Disparu(e)s organisent le jeudi 29 septembre 2016 à 10h devant l'Assemblée Populaire Nationale (APN), un rassemblement à l'occasion du 11ème anniversaire de la Charte dite pour la paix et la réconciliation nationale, afin d'interpeller les députés en leur qualité de représentants légitimes du peuple algérien en vue d'instaurer un véritable débat sur cette question afin que toutes les victimes puissent exercer leur droit à la Vérité et la Justice.

Nous vous y attendons nombreux!

Fatima YOUS Présidente Sos Disparu(e)s